

## Les Prix John-Charles-Polanyi, 2018

Pour rendre hommage à la réussite de John Charles Polanyi, récipiendaire en 1986, du Prix Nobel de Chimie, le Gouvernement de l'Ontario a mis sur pied un fonds qui permet d'accorder annuellement jusqu'à cinq Prix John-Charles-Polanyi à des chercheurs et chercheuses exceptionnels ou à des savants et savantes qui en sont aux premiers stades de leur carrière et qui sont rattachés à des universités de l'Ontario. Ces prix, dont chacun est à l'heure actuelle d'une valeur de 20 000 dollars, seront conférés à l'automne de 2018. Ils sont disponibles dans les domaines suivants : Physique, Chimie, Physiologie ou Médecine, Littérature, et Sciences économiques, dans les grandes lignes.

### Critères d'admissibilité

**Pour être admissible à un prix, un/une candidat/e doit :**

1. normalement résider en Ontario ;
2. avoir obtenu son doctorat de quelque université que ce soit, reconnue à travers le monde, soit avant ou après le 1<sup>er</sup> septembre 2014, ou, si le doctorat n'a pas encore été accordé, avoir confiance qu'ils ou elles auront satisfait à toutes les exigences au plus tard le 30 avril 2018 (un/une candidat/e qui bénéficiera d'un congé parental entre le temps nécessaire à l'achèvement du doctorat et le temps de la candidature peut bénéficier d'une période d'éligibilité s'étendant sur six mois) ;
3. soit prévoir poursuivre des études postdoctorales, ou détenir un poste universitaire au sein d'une université reconnue et publiquement assistée en Ontario.

Des renseignements relatifs à ces critères peuvent être acheminés à [ExecDirectorQA@cou.on.ca](mailto:ExecDirectorQA@cou.on.ca).

### Notes à l'intention des candidats et candidates

Des formulaires de demande (en français ou en anglais) sont disponibles à <http://cou.on.ca/about/awards/john-charles-polanyi/>. Une demande complète exige :

- un formulaire de demande dûment rempli par le candidat ou la candidate ;
- le curriculum vitae du candidat ou de la candidate (des mises à jour ne seront pas acceptées après la soumission) ;
- un résumé d'une page de la thèse doctorale du candidat ou de la candidate, rédigé par ce dernier / cette dernière ;
- une brève exposition de la recherche ou de l'érudition à être entreprise pendant la période du prix, préparée par le candidat ou la candidate, et ne devant pas dépasser deux pages (une page supplémentaire est autorisée aux fins de diagrammes, de bibliographie, etc.) ;

- un résumé à caractère non-technique du travail de recherche ou d'érudition, rédigé par le candidat ou la candidate et ne devant pas dépasser 500 mots ;
- des lettres à caractère confidentiel provenant de quatre répondant(e)s ; au moins deux de ces répondant(e)s ne doivent avoir eu quelque contact que ce soit, à caractère personnel ou professionnel, avec le candidat ou la candidate (par exemple, en tant que superviseur(e) ou de membre du comité de surveillance d'une thèse) et idéalement ne sont pas en poste dans une université où se trouve le candidat ou la candidate, ou y a été soit en tant qu'étudiant ou étudiante ou employé/e.

Le candidat ou la candidate doit demander aux répondant(e)s d'adresser leurs lettres directement, et en format électronique au Doyen ou à la Doyenne des Études supérieures qui accueillera le candidat ou la candidate (c'est-à-dire l'université où il ou elle se propose d'entreprendre la recherche qui est appuyée par le prix) au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2017, date à laquelle le candidat ou la candidate doit s'assurer que l'ensemble de la demande est soumis en format électronique au Doyen ou à la Doyenne de l'université qui l'accueille.

### **Notes à l'intention des répondants(e)s**

Une lettre de répondant(e)s devrait fournir une évaluation de la recherche ou de l'érudition jusqu'à ce jour et de la recherche et de l'érudition à être entreprises. En particulier, le/la répondant(e) devrait expliquer pourquoi la recherche est digne d'un Prix John-Charles-Polanyi en portant une attention particulière aux critères de sélection présentés ci-après.

Chaque lettre de répondant(e) devrait être acheminée électroniquement au Doyen ou à la Doyenne des études supérieures de l'université qui appuie la demande (et non par la voie du candidat ou de la candidate) au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

### **Critères de sélection**

Les prix John-Charles-Polanyi reconnaissent le caractère vraiment exceptionnel du travail des chercheurs et chercheuses, des savants et savantes pendant la durée de leur programme de doctorat et, là où l'occasion est pertinente, dans les recherches et les études qu'ils ou elles poursuivront après le doctorat. Quand le Comité de sélection prend ses décisions relatives aux candidats et candidates dignes de remporter des prix, il passe en revue le travail de recherche et les publications, de même que la description de recherches projetées. Un seul critère ne suffit pas pour l'obtention d'un Prix Polanyi.

### **Notes à l'intention des doyens et doyennes d'Études supérieures**

Le Doyen ou la Doyenne des Études supérieures de l'université qui patronne les candidats ou candidates doit soumettre par voie électronique toutes les demandes à l'adresse [ExecDirectorQA@cou.on.ca](mailto:ExecDirectorQA@cou.on.ca) au plus tard le 31 janvier 2018. Chaque demande doit être accompagnée d'une copie à caractère électronique provenant d'une lettre signée par le Doyen ou la Doyenne qui, entre autres choses, clarifie la nature du poste que le candidat ou la candidate occupera pendant la période où il ou elle sera détenteur ou détentrice du prix.

Le nombre maximal de trois demandes relatives à chacun des cinq domaines d'étude relatives aux Prix John-Polanyi (Physique, Chimie, Physiologie ou Médecine, Littérature, et Sciences économiques) peut être soumis par n'importe quelle université désireuse de soumettre une candidature. L'on s'attend néanmoins à ce que chaque demande ait été passée en revue par l'université en question avant qu'une décision ne soit prise quant au choix des demandes à soumettre.

### **Autres détails**

Les dix membres du Comité de sélection, tous et toutes universitaires hautement respecté(e)s des universités de l'Ontario, sont nommé(e)s par les Doyens et Doyennes des Études supérieures des universités, et choisis par le Conseil ontarien des Études supérieures. Deux membres du comité proviennent de chacun des cinq domaines d'étude qui englobent les Prix John-Polanyi (Physique, Chimie, Physiologie ou Médecine, Littérature, et Sciences économiques).

Les Prix, exempts de taxe, doivent être utilisés uniquement à la discrétion des récipiendaires et peuvent être tenus conjointement avec une rémunération à caractère salarié ou d'un autre appui financier en matière de recherche.

### **Renseignements et Demandes**

Adresser un courriel à [ExecDirectorQA@cou.on.ca](mailto:ExecDirectorQA@cou.on.ca), ou composer le 416-979-2165, poste 235, pour obtenir des renseignements relatifs à n'importe quel aspect des Prix John-Charles-Polanyi. Pour soumettre des demandes, les Doyens et Doyennes des Études supérieures devraient les acheminer à [ExecDirectorQA@cou.on.ca](mailto:ExecDirectorQA@cou.on.ca).